Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 72 (1927)

Heft: 5

Artikel: Notre nouvelle section d'infanterie [fin]

Autor: Perret, D.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-341045

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Notre nouvelle section d'infanterie.

(fin)

Les projets a l'étude chez nous.

Voyons maintenant les trois solutions proposées chez nous et mises à l'essai ces derniers temps. Nous verrons qu'elles résolvent toutes trois le problème de différente façon. Nous appellerons ces trois solutions les projets A, B et C dans l'ordre où ils ont été présentés.

Leurs caractéristiques sont les suivantes (figure 4) :

A (août 1925)

- 1 sergent fusilier, 1 sergent FM,
- 2 ordonnances de combat,
- 2 groupes de fusiliers de 1 caporal et 13 fusiliers chacun,
- 2 groupes de FM de 1 caporal et 7 mitrailleurs chacun.

Total: 48.

B (août 1925)

- 1 sergent remplaçant du chef de section,
- 2 groupes de fusiliers de 1 caporal et 12 fusiliers chacun,
- 1 groupe de FM de 1 caporal chef de groupe, 1 caporal remplaçant et 12 mitrailleurs.

Total: 41.

C (janvier 1926)

- 1 sergent fusilier, 1 sergent FM,
- 1 ordonnance de combat,
- 3 groupes de fusiliers de 1 caporal et 8 fusiliers chacun,
- 2 groupes de FM de 1 caporal et 7 mitrailleurs chacun.

Total: 46.

Le projet B est au fond une variante et une simplification de A. En effet, comme A, deux forts groupes de fusiliers, mais au contraire de A, réunion en un seul des deux groupes de FM;

toutefois ce double groupe de FM a un second caporal remplaçant, ce qui indique bien l'intention de pouvoir le scinder en deux sous-groupes afin d'employer pour deux tâches distinctes les deux FM. En outre, B économise 1 sergent, 2 ordonnances de combat, et, par la diminution d'une unité de l'effectif des groupes de fusiliers et de FM, encore 4 hommes, soit au total 7, ce qui dans l'intention du promoteur doit permettre l'organisation du service de renseignements du bataillon et du régiment sans puiser dans les sections et la constitution d'une plus forte section de commandement de la compagnie.

Le projet C, au contraire, le dernier en date, est assez semblable à la solution allemande. Il n'en diffère que par un homme de plus aux groupes de fusiliers et par ses deux sergents dont l'un destiné spécialement aux FM.

En définitive, nous nous trouvons en présence de deux solutions, ayant toutes deux apparemment leurs avantages et leurs désavantages : les projets B et C.

Le projet A, mis à l'essai concurremment avec B dans les écoles d'officiers de 1925 fut, pour autant que nous avons pu nous en rendre compte personnellement, mis de côté tout de suite, parce que trop compliqué. Entre autres, l'effectif des groupes obligeait, comme que l'on fît, à de nombreuses files creuses, à l'intérieur de la section (voir fig. 4).

Le projet C a été appliqué en 1926 aux écoles de recrues armées du FM et peut être considéré comme le projet officiel. B n'en a pas moins conservé ses partisans convaincus.

Le grand avantage de B, celui qui frappe à première vue, est sa simplicité, trop grande peut-être! Trois groupes de 12 hommes; donc, en mettant de côté les sous-officiers que l'on place réglementairement en tête de la section, des groupes divisibles par 4, 3 ou 2, soit possibilité de former facilement une colonne par quatre, par trois, par deux ou par un; pour les évolutions en ordre serré un avantage marqué. Le projet innove en outre en introduisant la colonne de marche par trois comme formation de marche usuelle (les trois groupes en colonne par un accolés) et la ligne sur trois rangs comme formation de rassemblement (les trois groupes sur un rang les uns derrière les autres). Les formations normales du groupe peu-

vent ainsi être réduites à deux : « sur un rang » et « en colonne par un ». Ce serait là sans contredit une grande simplification pour nos sous-officiers.

Un autre avantage est l'économie sur C de deux à trois sous-officiers; nous éprouverons toujours en effet une certaine difficulté à recruter le nombre légal de sergents et de caporaux. (Organisation des troupes 1925 : 9 sergents et 22 caporaux pour la compagnie d'infanterie.) B tient compte largement de cette circonstance puisqu'il n'exige qu'un total de 4 sergents et 16 caporaux pour les 4 sections de combat, tandis que C nécessite 8 sergents et 20 caporaux.

Enfin, avantage principal à notre avis : avec le projet B le lieutenant n'aurait que 3 subordonnés directs, tandis que C en prévoit 5.

En résumé le projet C est officiellement justifié comme suit (Service de l'infanterie) :

Nous aurons, plus qu'une autre armée peut-être, à agir défensivement : il faut en tenir compte dans l'organisation de nos petites unités. Le secteur qui reçoit une section dans la défensive ne sera pas tenu seulement dans sa largeur mais également en profondeur ; il s'ensuit, étant donné notre terrain, qu'il faut pouvoir, sans désorganiser la section, constituer de nombreux groupements de feu.

Les groupes de FM doivent comprendre, en plus d'un chef de groupe chargé de conduire le tir de l'arme automatique et du tireur, suffisamment d'hommes pour avoir à proximité immédiate de l'arme environ 1000 coups sans que les hommes soient trop chargés et que les mouvements du groupe soient alourdis. De là, trois pourvoyeurs, plus deux à trois fusiliers pour faciliter le ravitaillement en munitions et éventuellement protéger l'arme.

Pour déterminer la force du groupe de fusiliers, il faut tenir compte du fait qu'on ne peut avancer sous le feu des armes automatiques ennemies que par très petites unités, les hommes en tirailleurs à de grands intervalles et en même temps échelonnés en profondeur (essaim dilué). Avec un groupe trop fort on risque de voir réapparaître la grande ligne de tirailleurs, ou bien aussi il est probable que nos chefs de groupe se trouvent

embarrassés dans l'utilisation du terrain. Il faut donc renoncer au groupe de 12 à 13 hommes pour adopter un groupe plus petit, de 8 hommes, plus mobile et facile à conduire par nos sous-officiers, et qui soit également apte à former une patrouille ou à s'établir en poste de sous-officier.

Comme il sera souvent difficile d'avoir cinq caporaux par section, il faudra les remplacer par des appointés. C'est à cet effet que 20 appointés sont prévus par compagnie dans l'organisation de 1925.

* *

Examinons les divergences qui existent entre les deux projets B et C et cherchons à en déterminer la valeur. Elles peuvent se résumer dans les cinq points ci-après :

1. D'abord la *défensive*, qui dans l'esprit de C semble être la raison déterminante en faveur du groupe faible. Elle jouera certes chez nous un rôle de premier plan surtout au commencement d'une campagne.

Dans un secteur de défense de section, le lieutenant constituera autant de groupements que la configuration du terrain l'exigera pour arrêter la progression ennemie. Ces groupements recevront chacun une tâche déterminée : barrage de feu ici, flanquement de tel point là, réserve de contre-attaque ici avec possibilité d'agir par le feu sur tel point, etc. La force de chacun de ces groupements dépendra de leur mission et il est impossible de décider, à l'avance, que tous la rempliront avec 8 ou 12 hommes. Il faudra donc morceler la section, et si le nombre des groupements exigé par la situation dépasse le nombre des caporaux disponibles, il faudra recourir aux appointés ou bons soldats que nous trouverons du reste toujours en suffisance dans nos compagnies de service actif de 12 classes d'âge.

Il est dès lors, pour la défensive seule, complétement indifférent que la section soit de prime abord organisée en 3 ou 5 groupes.

2. Nous avons relevé l'avantage que B offre sur C pour la conduite de la section au combat, de ne donner que trois subordonnés directs au lieutenant au lieu de cinq. Si nous tenons

compte de la peine qu'ont nos jeunes lieutenants à disposer sur le terrain et à formuler leurs ordres, cette diminution n'est pas indifférente. Il est vrai que le fait de ne disposer que de trois groupes peut les amener à appliquer toujours le même schéma, tandis que cinq groupes leur offrent une grande variété de combinaisons.

Les dispositions que doit prendre le chef de section au combat peuvent se résumer en une formule de trois points correspondants aux trois éléments dont il dispose :

Dans l'attaque, — appui de feu,

— attaquer,

- réserve de manœuvre.

Dans la défense, — barrage de feu devant le point d'appui principal de la section,

— occuper ce point d'appui,

— réserve de feu ou de choc en arrière.

On peut rendre plus complète cette formule du chef de section, mais on risque (et cela peut être le cas ave**c** cinq groupes) de l'amener à considérer sa mission sous un aspect plus compliqué et de le détourner de l'essentiel par une trop grande dispersion de ses moyens, ce qui le conduirait à n'être fort nulle part.

- 3. Que le groupe de FM ait 6 (B) ou 7 (C) hommes par arme automatique, cela ne joue aucun rôle puisque C admet qu'il faut en plus des pourvoyeurs deux ou trois hommes supplémentaires (fusiliers) destinés à la protection du FM et au ravitaillement en munitions. B considère que 4 en tout pour les deux FM suffisent.
- 4. D'une part, le groupe de fusiliers doit être assez fort pour avoir au moment de l'acte décisif : l'assaut ou comme appuide feu, soit une force de choc suffisante, soit assez de fusils pour remplir son rôle. D'autre part, il ne faut pas qu'il soit trop fort afin d'éviter que la ligne de tirailleurs alignée et compacte, reconnue impossible sur le champ de bataille, réapparaisse. Comment concilier ces deux exigences ?

C conclut en excluant le groupe de 12 à 13 hommes pour en adopter un plus faible de 8 hommes mieux apte à utiliser le terrain mais, par contre, d'une force de choc plutôt faible.

B a certainement un groupe de choc ou de feu collectif d'une force plus respectable même après avoir perdu 2 à 3 hommes pendant le combat. Reste la question de l'utilisation du terrain.

La progression devient de plus en plus une utilisation du terrain par petits paquets de 2 à 3 hommes se retrouvant finalement derrière le couvert ou dans la ligne de terrain indiquée par le chef de groupe; (pas une avance individuelle, que l'on voit à notre avis trop souvent sur nos places d'exercice où elle est devenue un dogme, tandis que ce mode de progression est et reste une exception). Ce ne sera que dans la marche d'approche ou exceptionnellement sous le feu sur un terrain très couvert ou fortement coupé que le chef de groupe pourra conduire ses hommes en une seule ligne de tirailleurs ou le suivant en colonne par un. Dès lors, que le groupe ait 8 ou 12 hommes, sa conduite sur le terrain revient à peu de chose près au même.

5. Les *ordonnances de combat*. Avec des groupes de 8 hommes, impossible de détacher encore une ordonnance. L'ordonnance prévue se justifie donc. Si, par contre, les groupes ont 12 hommes, une spécialisation est superflue.

Nous n'insistons pas sur les avantages de la formation par trois ¹ ni sur ceux de l'économie de sous-officiers de B par rapport à C.

* *

Nous concluerons en disant que par sa simplicité même le projet B nous semble le plus avantageux. Il offre, malgré cette simplicité, et malgré la division ternaire de la section, suffisamment de possibilités pour les cas à notre avis exceptionnels où il faudrait constituer plus de trois éléments de combat.

Les deux croquis (figures 5 et 6) permettront de se rendre compte d'une façon tout à fait schématique des dispositions du lieutenant selon le cas où il aurait trois ou cinq éléments subordonnés.

Capitaine D. PERRET.

¹ Lire à ce sujet dans le rapport au ministre en tête du RM, 1920, la justification française de cette formation par trois (pages 6 et 21).

Fig. 4 La section des projets AB&C (1925/26)"A " "B , 00/10 Fus. 1 Fus.1 M Fus. 2 M Fus.2 Fus.3 FM a M FM.B. M FM.6. 3 Chef de section Sergents Caporoux 24 Fusiliers Mitrailleurs Ord. de combat 12 14 36 6 42 47 49



